

PRÊT POUR LE PROJET MAISON EMILIE

J'accorde un prêt à la fondation compagna conviva pour la transformation de la pension Bienvenue en Maison Emilie - selon l'état actuel des informations sur le site Emilie - www.maisonemilie.ch .

Mes données

Prénom et nom

Adresse postale

Adresse eMail

N° de téléphone

Montant du prêt
garanti

1) Je renonce à la rémunération du prêt : Oui Non

2) Je donne le prêt au minimum pour 3 ans ou pour la durée suivante -
veuillez indiquer la durée souhaitée :

3) Si le prêt n'est pas accordé sans
intérêt, j'attends un taux d'intérêt
annuel de 1% ou de 1,5% :

1% 1,5%

4) Je suis d'accord d'être
mentionnée, respectivement
mentionné, comme mécène (don ou
prêt) sur le site de Maison Émilie :

Oui Non

Les aspects organisationnels :

- La fondation compagna conviva fera appel au prêt dès que le permis de construire aura été délivré. L'expérience montre que cela ne devrait pas être le cas avant fin 2025.
- Les prêts inférieurs à 100 000 CHF ne peuvent pas être garantis - il s'agit donc de capital-risque.
- Les intérêts éventuels sont versés au 30 septembre.

Lieu et date

Signature

S'il vous plaît retournez le formulaire complété et signé à l'adresse email : info@maisonemilie.ch
ou à adresse postale : fondation compagna conviva, Rue du Simplon 2, 1006 Lausanne.